



COMPTE-RENDU DES POINTS ESSENTIELS DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 NOVEMBRE 2021

ADMINISTRATION GENERALE En charge : Laura Iker 0478.255.543/04.380.56.00 – laura.iker@spge.be

Deux nouveaux conseillers communaux MR

Après le départ de l'ancien échevin Léon Martin lors du dernier conseil, ce sont deux jeunes recrues du MR qui quittent le conseil communal. En effet Daphné Sior et Justine Flagothier, qui s'étaient présentées pour la première fois lors des élections d'octobre 2018, prennent une nouvelle orientation. Daphné va emménager avec son compagnon qui habite à Sprimont et Justine a souhaité se recentrer sur sa profession qui, travaillant à Bruxelles, l'accapare énormément. *« Il est triste de voir 2 jeunes recrues s'en aller mais la politique communale nécessite une implication qui est bien souvent mal récompensée par certains qui ont la critique aisée et la langue acerbée tout en oubliant sans doute que la commune est sans aucun doute l'échelon de base de notre démocratie »* précise Laura Iker.

Daphnée et Justine seront remplacées par Nathalie Renotte et Magali Legrand-Revelard. Active au sein du MR d'Esneux-Tilff depuis plusieurs années, Nathalie a siégé au Conseil de l'Action sociale et est technologue de laboratoire à l'ULiège. Magali tient avec son mari, Patrick, un magasin de boissons bien connu et très fréquenté à Méry depuis 25 ans. Bien connue dans le milieu associatif et folklorique, elle fait partie depuis 18 ans des Porais tilffois.

Une aide de 800€ à tous les ménages sinistrés !

Soucieuse d'apporter une aide à tous les sinistrés, la Commune d'Esneux, en collaboration avec le CPAS et la Croix-Rouge de Belgique, a mis en place l'octroi d'une prime de 800 euros à tous les ménages esneutois impactés par les inondations de juillet 2021 pour faire face aux coûts liés à la réhabilitation de chaque logement sinistré. Cette aide directe devra faire l'objet d'une demande et, pour en bénéficier, le demandeur devra, outre le fait d'être impacté dans ses pièces de vie, toujours être domicilié dans le bien sinistré, qu'il soit propriétaire ou locataire, et produire une facture liée à la réhabilitation du bien (certification de l'installation gaz et/ou électricité - achat d'équipement électroménager de première nécessité: frigo, frigo-congélateur combiné, lave-linge, sèche-linge, taque de cuisson, cuisinière au gaz, cuisinière électrique - achat de solution de chauffage et/ou de déshumidification et/ou de ventilation - intervention d'un technicien (électricien et/ou plombier) pour intervention mineure sur le réseau électrique et/ou la chaudière). *« Nous avons été déçus, malgré nos demandes, que la Croix-Rouge concentre ses dons sur certaines catégories de personnes et non l'ensemble des sinistrés et nous avons donc décidé d'une aide directe à tous les sinistrés »* explique la bourgmestre Laura Iker. *« L'aide financière directe que la Croix-Rouge accorde à toutes les communes les plus impactées sera consacrée au soutien de chaque ménage sinistré »* précise Steve Metelitzin, Président du CPAS.

Chaque bénéficiaire potentiel recevra un courrier dans les prochains jours. Pour bénéficier de cette prime ou pour plus d'informations, la commune invite à prendre contact avec ses équipes dès ce lundi 22 novembre :

- via courriel : cpas@cpasesneux.be
- via téléphone : 0476/53.10.79
- via les permanences au Centre de Méry, du lundi au vendredi de 11h à 16h30.

PATRIMOINE En charge : Adrien Calvaer 0485.922.669 – adrien@calvaer.be

Du concret pour le relogement des sinistrés

Conscients de la difficulté énorme pour certaines personnes de trouver un logement sur la commune et souhaitant avoir la possibilité d'offrir des alternatives à l'approche de l'hiver, le conseil communal d'Esneux a voté ce jeudi l'achat des 2 appartements au centre de Tilff, le premier, d'1 chambre, situé dans la Résidence RIVAMARE, Avenue des Neef et l'autre, de 2 chambres, au Clos des Sources. *« Nous avons constaté que la demande la plus forte portait sur des logements de 1 à 2 chambres et face à la complexité de la location pour quelques mois, le temps des réparations, le Collège a proposé cette solution concrète et pouvant être mise en œuvre rapidement »* explique l'échevin en charge Adrien Calvaer.

Outre cette solution, la commune a également mis option pour la location de 4 containers qui seront placés à Fontin, sur des terrains appartenant à Ourthe-Amblève Logement. Mais les délais pour recevoir ces containers sont incertains et la commune, par l'achat de ces 2 logements, a souhaité disposer d'une solution rapide pour le relogement. Il est à noter que seuls les 2 logements acquis rassemblaient les critères estimés nécessaires par le collège dont, essentiellement, une disponibilité rapide et une situation centrale.

Enfin, la commune rappelle qu'il y a toujours des lits disponibles au CCE, où certes la vie se fait en communauté mais où il y a des douches individuelles et des repas servis sur place.

SANTE En charge : Pauline Gobin 0474.138.105 – pauline.gobin@gmail.com

Inondation – l'importance d'un soutien psycho-social encadré par des professionnels

Depuis le mois d'août, des équipes d'intervention psychosociales parcourent notre commune pour accompagner les sinistrés. Psychologues, assistants sociaux, éducateurs,... ils effectuent un travail de proximité nécessaire afin de relever les besoins des personnes impactées par les inondations et leur apporter les solutions adéquates. Les besoins évoluant au fur et à mesure des semaines, nos services se sont également adaptés, notamment grâce à la mise en place de visite gratuite de psychologue à domicile. En continuant à assurer une présence active sur le terrain, à côté de la Croix-Rouge et des bénévoles.

Déchets – le coût-vérité est une réalité

Le coût-vérité signifie que l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers dans une commune doit être couvert par des recettes spécifiques aux déchets ménagers. La commune doit donc réclamer à ses citoyens l'entièreté du coût de la gestion des déchets ménagers qu'elle prend en charge.

Le **taux de couverture du coût-vérité** se calcule en divisant l'ensemble des recettes concernées par l'ensemble des dépenses. Depuis 2012, ce taux doit se situer entre 95% et 110% et est donc modifié annuellement. A Esneux il est de 103%.

Covid - soutien aux associations locales

Afin de soutenir les associations et autres Asbl, le conseil communal, à l'initiative du Collège, a prolongé pour 2022 la décision qui avait été prise en 2021 et qui concernait la mise à disposition gratuite des salles communales pour celles-ci afin d'organiser leurs réunions et autres événements.

Inondation – allègement concernant la taxe sur les secondes résidences

Une autre mesure prise lors du Conseil communal est celle qui concerne la suppression pour 2022 de la taxe sur les secondes résidences pour autant que ces résidences soient habitées par un ménage ou une personne sinistrée par les inondations de juillet 2021. Avec cette mesure, l'offre de logement disponible pour les sinistrés sur notre commune se voit augmentée.

Inondation – la commune toujours bien active dans l'évacuation des déblais

Dès le lendemain des inondations des 14 et 15 juillet, la commune a mobilisé ses ressources ainsi que des entreprises privées de la région pour l'évacuation des déblais et des crasses charriées par la rivière tant sur le domaine public que chez les citoyennes et citoyens esneutois. Si ces moyens et ces énergies ont permis de rendre à notre commune un aspect globalement normal dans le courant du mois d'août, l'évacuation des « crasses » n'était pas finie pour autant.

C'est en ce sens, que la commune continue à faire appel à un opérateur privé pour renforcer les services communaux dans cette mission. *« Une très grande partie du matériel de l'atelier a été sinistré et les ouvriers ont travaillé sans compter, il est donc essentiel de continuer à renforcer l'équipe encore quelques temps avec des renforts ponctuels pour que tout puisse rentrer dans l'ordre le plus rapidement possible »* ajoute Bernard Marlier, l'échevin des Travaux.